



Les infos en ligne du SNUipp 63

Dimanche

30

Septembre
2018

Le SNUipp 63 reçu en audience par l'IA

Le SNUipp-FSU 63 a été reçu en audience par l'Inspecteur d'académie, le jeudi 27 septembre, en présence de l'IEN-IA au DSDEN. Le compte rendu d'Isabelle ROUSSY et de Jonathan BOUDET. Pour les évaluations nationales, cette démarche s'inscrit dans le cadre de [l'action entreprise par SUD Education, la CGT Educ'action et le SNUipp-FSU 63.](#)

Evaluations nationales

Le SNUipp 63 aborde le premier point concernant les évaluations nationales en précisant sa position, à savoir ne pas faire remonter ou saisir les résultats sur le logiciel.

L'Inspecteur d'académie évoque le fait qu'il y a quelques années, beaucoup d'enseignants ou de syndicats regrettaient le fait qu'il n'y ait plus d'évaluations pour mesurer le niveau des élèves. Il explique que les enseignants savent l'évaluer à leur entrée dans leur classe ou entre les passages de cycles. Qu'un ministre produise des évaluations pédagogiquement valables sur l'ensemble du territoire de manière à avoir des références communes d'un département à l'autre ne semble pas être une mauvaise intention.

Le SNUipp 63 pose le problème de l'évaluation et de ses dérives comme dans certains pays Anglo-saxons où le pilotage des enseignants par les résultats, a un impact sur leur notation et sur le déroulement de leur carrière.

L'Inspecteur d'académie précise que les évaluations actuelles ne sont pas là pour servir les IEN pour les rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR. Pour lui, il n'y a vraiment pas de mauvaise intention du ministère.

Nous demandons à l'Inspecteur d'académie qu'il n'y ait pas de menaces ou de sanctions pour les enseignants qui appliqueraient la consigne du SNUipp, de ne pas faire remonter les résultats.

L'Inspecteur d'académie reconnaît implicitement, qu'il n'y a aucun texte qui lui permet de sanctionner les enseignants et que les inspecteurs ne seront pas appelés à exercer la moindre pression. En revanche, au cas où certains parents s'étonneraient de ne pas avoir les résultats des évaluations de leur enfant et interpelleraient ses services, l'Inspecteur d'Académie ne couvrira pas les enseignants concernés et, selon son expression, sera en droit de leur demander des explications.

Direction d'école

La surcharge de travail, les missions visibles et invisibles des directeurs sont évoquées par le SNUipp-FSU. Cela nécessite plus de reconnaissance et plus de temps afin qu'ils puissent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions et en étant moins submergés. Certains collègues sont déjà au bout de quelques semaines, en surmenage et près de l'épuisement professionnel...

Nous évoquons les collègues directrices et directeurs de petites structures qui n'ont pas la décharge mensuelle promise, certains débutent également et se retrouvent seuls à tout mener de front.

L'Inspecteur d'académie s'arrête sur la question de la direction d'école. Il pense qu'elle devra évoluer car le système actuel ne peut plus répondre aux diverses missions des directrices et directeurs.

Pour les petites écoles, dès que cela est possible un remplaçant est envoyé pour assurer une décharge ponctuelle, mais cela ne doit pas impacter le remplacement des classes, et cela n'est pas facile à gérer pour les services. L'année dernière près de 80% des remplacements des petites directions ont pu être proposés. Nous essaierons d'approcher les 100% cette année. Nous sommes très vigilants par rapport aux zones d'éducation prioritaires et également aux petites écoles et leurs directeurs.

À l'issue des États généraux de la direction et du fonctionnement de l'école qu'il a organisés, le SNUipp-FSU, revendique comme première étape, la garantie d'une aide au fonctionnement de l'école assurée par des personnels qualifiés pour améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs et le fonctionnement de l'école dans un cadre collectif.

Le SNUipp-FSU a déjà dénoncé à d'innombrables reprises l'état assez lamentable du remplacement dans notre département. De l'aveu même de l'Inspecteur d'académie, il lui manque 30 postes à notre département pour être dans la moyenne nationale dans ce domaine.

Nous demandons donc la création de postes de remplaçants en nombre suffisant pour assurer toutes les décharges de direction, telles qu'elles sont définies par les textes, afin de donner le temps nécessaire aux directeurs et directrices.

Formation REP+

Le SNUipp-FSU signale le fait que certains directeurs de REP+ se sont vus chargés par leur IEN d'une mission de formation auprès de leurs collègues. Ont-ils réellement le temps de préparer une intervention de ce type et est-ce dans leur mission ?

L'Inspecteur d'académie répond que les directeurs REP+ sont recrutés sur des postes à profil, ce sont des personnes avec beaucoup d'idées, de projets d'expériences et si c'est juste partager et mutualiser leurs expériences cela ne pose pas de problèmes. Cependant, face à notre interrogation, il demandera aux IEN en charge des REP+ ce qui a été réellement demandé aux directeurs au sujet de ces formations.

Pour le SNUipp-FSU, les directeurs n'ont pas à assumer des missions de formation. Nous avons demandé une mise au point rapide sur ce projet à propos duquel nous serons extrêmement vigilants.